VILLE DE SCEAUX 28 juin 18

## CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 juin 2018

## NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Accord de principe au déploiement d'un service public de location de longue durée de vélos à assistance électrique porté par Ile-de-France Mobilités

Rapporteur : Patrice Pattée

Depuis presque 50 ans, la Ville mène une politique active et novatrice en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public. Cet engagement, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, a été intégré au PADD.

Le premier plan de développement des déplacements cyclables a été adopté par le conseil municipal en 2007. Ce document a été décliné sur de très nombreux aspects.

Pour poursuivre cette démarche, un plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit «Sceaux à vélo - 2016-2020 » a été adopté le 31 mars 2016, permettant de réaffirmer la pertinence d'engager un changement des comportements et des choix modaux pour les déplacements locaux, en rappelant tous les bénéfices d'une pratique du vélo à Sceaux.

Ce plan vélo a été prolongé d'une année par le conseil municipal lors de sa séance du 16 mai 2018.

Par courrier reçu le 11 mai 2018, Ile-de-France Mobilités informe la ville du lancement d'une consultation pour la mise en place d'un service public de location de bicyclettes électriques sur le territoire de l'Ile-de-France. Le service prendra la forme d'une concession de service public.

La ville de Sceaux se situant dans le périmètre de la consultation, et conformément à l'article L1241-1 du code des transports, Île-de-France Mobilités demande l'accord des communes et établissements publics de coopération intercommunale sur le ressort territorial desquels le service est envisagé.

Le projet de concession qu'Ile-de-France se propose de signer aura pour objet la mise à disposition de 10 000 vélos à assistance électrique à l'automne 2019 en contrepartie d'un tarif de location.

Le tarif d'abonnement, qui reste à déterminer n'excèderait pas 40 € par mois afin d'être accessible au plus grand nombre de cyclistes. Les durées de location seront au minimum de plusieurs mois et les abonnements seront non renouvelables.

Il est précisé que la mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune.

Les lieux précis d'implantation du service dépendront du résultat de la mise en concurrence, actuellement en cours, et des partenaires sur lesquels s'appuiera l'exploitant.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord de principe au projet d'Île de France mobilités de déployer sur le territoire de la commune de Sceaux un service public de location de VAE. Cet accord permettra d'intégrer le territoire de la ville à la réflexion.